

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
de la Communauté de Communes Buëch-Dévoluy

Séance du : 30 mai 2022

Convocation du : 24 mai 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 30 mai, à 17h30, le Conseil de la Communauté de communes, s'est réuni à la Roche des Arnauds sous la présidence de M. Michel RICOU-CHARLES, Président, assisté de Fabien GASCARD, secrétaire de séance.

Présents : Jacques FRANCOU, Françoise PINET, Jean ROUSSEAU, Monique BARTHÉLÉMY, Marie-Paule ROGOU, Christiane ACANFORA, Michel RICOU-CHARLES, Georges LESBROS, Rémy FREY, Fabien GASCARD, Maurice CHAUTANT, Josette REVOUX, Jean-Marie GUEYRAUD, Jean-Pierre BRIOULLE, Olivier REGORD, Christian GILARDEAU-TRUFFINET, Jean BANAL, Alain CAUSSE, Lamia CONTRUCCI, Bernadette SAUDEMONT.

Absents et excusés : Alain BOYOD, Anne-Marie GROS, Roger AQUINO, Robert PAUCHON, Dominique TRUC, Roland AMADOR, Mallorie BOURGOGNE, Jean-François CONTOZ, Jean-Claude VALLIER, Christian AUBERT, Françoise BELLANGER, Serge EYSSERIC, Gérald GRIFFIT, Claude DUBUT, Rajaa TOUSSAINT.

Pouvoirs : Alain BOYOD a donné pouvoir à Françoise PINET
 Anne-Marie GROS a donné pouvoir à Michel RICOU-CHARLES
 Dominique TRUC a donné pouvoir à Olivier REGORD
 Roland AMADOR a donné pouvoir à Fabien GASCARD
 Jean-Claude VALLIER a donné pouvoir à Jacques FRANCOU
 Christian AUBERT a donné pouvoir à Jacques FRANCOU
 Françoise BELLANGER a donné pouvoir à Jean BANAL
 Serge EYSSERIC a donné pouvoir à Christian GILARDEAU-TRUFFINET

OBJET : Convention Territoriale Globale avec la Caisse d'Allocations Familiales des Hautes-Alpes

Le Vice-Président rappelle qu'il s'agit d'une convention de partenariat entre la collectivité et la CAF 05 qui vise à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants du territoire. Elle constitue un levier décisif à la définition, la mise en oeuvre et la valorisation de leur projet de territoire. La Communauté de Communes Buëch-Dévoluy a été la 1ère collectivité à conventionner sur le Département.

Vu la délibération n°2018/ 135 du 29 octobre 2018 autorisant la signature de la Convention Territoriale,

Considérant les intérêts pour la collectivité d'avoir une vision globale et décloisonnée, de fixer un cap, d'adapter son action aux besoins du territoire, de clarifier les interventions, de faciliter la prise de décision et de valoriser les actions,

Considérant le remplacement par la CAF des Contrats Enfance Jeunesse (CEJ) par le dispositif de la Convention Territoriale Globale CTG,

Considérant que pour bénéficier de ce nouveau dispositif, la Communauté de Communes Buëch-Dévoluy doit s'engager dans le processus de renouvellement de la convention de la

CTG ,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- Donne son accord de principe au renouvellement de la Convention Territoriale Globale ainsi présentée

Nombre de membres en exercice : 37			
Votants : 28 dont 8 pouvoirs	Pour : 28	Abstention : 0	Contre : 0

Ainsi fait et délibéré à La Roche des Arnauds, les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Le Président,

Michel RICOU-CHARLES:

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-200067445-20220530-De50_2022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/06/2022

Affichage : 09/06/2022

Pour l'autorité compétente par délégation

